

Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 29 juin 2021)

RÉSOLUTION

Considérant:

- l'indigence du texte de l'exhortation prononcée à chaque ouverture de séance de notre honorable Conseil;
- l'indifférence, pleinement méritée, avec laquelle la récitation de ce texte est accueillie;
- l'imagination et le talent littéraire reconnus des membres dudit Conseil,

le Conseil municipal *invite le bureau à proposer au moins une fois par législature un texte d'exhortation et à le soumettre au plénum. Cette exhortation n'a lieu qu'une seule fois par soir de session et plus deux fois.*